



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
DISTRICT D'ABITIBI**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 7 mars 2023, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque  
Siège #2 – Pascal Corriveau  
Siège #3 – Sylvie Germain  
Siège #4 – Mario Boudreau  
Siège #5 – Denise Lessard-Morin  
Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, et madame Karolane Paquin-Pronovost, greffière adjointe, assistent également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

040-2023

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - Ouverture de la séance**

**02 - Adoption de l'ordre du jour**

**03 - Correspondance**

**04 - Adoption du procès-verbal**

**04.01 - Séance ordinaire du 14 février 2023**

**05 - Trésorerie**

**05.01 - Approbation des comptes à payer :**  
Approbation pour le mois de **février 2023**

- Liste des comptes : **131 603,27 \$**
- Liste des salaires : **31 575,59 \$**

**06 - Administration et législation**

**06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement suivant :**

- Projet de règlement sur les animaux

**06.02 - Dispense de la lecture des règlements numéros 225-A et 243-2023**

**06.03 - Règlement numéro 225-A sur la paix et bon ordre**

**06.04 - Règlement numéro 242-2023 abrogeant le Règlement numéro 226 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité de Dupuy**



No de résolution  
ou annotation

**06.05** - Règlement numéro 243-2023 régissant la démolition d'immeubles

**07 - Loisir et culture**

**07.01** - Présentation du rapport annuel – Centre récréatif de Dupuy

**08 - Aménagement : Urbanisme et développement**

**08.01** - Comité consultatif urbanisme

**09 - Voirie locale**

**09.01** - Lettre de démission de monsieur Daniel Drouin

**09.02** - Contrat - Monsieur Jean-Guy Hébert

**09.03** - Embauche de madame Cindy Legendre

**09.04** - Protocole d'entente – Ville de La Sarre

**09.05** - TECQ – Surveillance des travaux

**09.06** - TECQ - Travaux

**10 - Sécurité publique**

**10.01** - Rapport d'activités annuel 2022 – Service de sécurité incendie

**10.02** - Mise en commun d'équipements et autres – Présentation du rapport préliminaire

**11 - Santé et Bien-être**

**11.01** - Co-crédation : site WEB et rapport des participants

**12 - Résolutions diverses**

**12.01** - Climatisation Légendair inc.

**12.02** - Licences / logiciels FBI

**12.03** - Entente de délégation

**13 - Affaires du maire et des conseillers**

**14 - Période de questions**

**15 - Levée de la séance**

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.





No de résolution  
ou annotation

### 03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - Appels de projets PRAFI : 12 avril 2023
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
  - TECQ : date limite pour la réalisation des projets : 31 décembre 2024
- Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest :
  - Politique de soutien aux projets structurants - 24 mars 2023 : dépôt de projets

### 04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

041-2023

#### 04.01 - Séance ordinaire du 14 février 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 février 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 février 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

### 05 - TRÉSORERIE

042-2023

#### 05.01 - Approbation des comptes à payer

Approbation pour le mois de février 2023

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2023 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des items suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de 131 603,27 \$
- B) Liste des salaires au montant de 31 575,59 \$

### 06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

#### 06.01 - Avis de motion et dépôt des projets de règlements

L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement sur les animaux est reporté à la séance du conseil en date du 11 avril prochain.





No de résolution  
ou annotation

043-2023

**06.02 - Dispense de la lecture des règlements numéros 225-A et 243-2023**

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil dispensent la lecture des règlements suivants :

- Règlement numéro 225-A sur la paix et bon ordre;
- Règlement numéro 243-2023 régissant la démolition d'immeubles.

044-2023

**06.03 - Règlement numéro 225-A sur la paix et le bon ordre**

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter un règlement relatif à la paix et le bon ordre pour la Municipalité de Dupuy;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) confère une compétence aux municipalités locales en matière de paix et bon ordre et pour le bien-être général de leur population;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce règlement abroge toutes dispositions d'un règlement antérieur portant sur le même objet;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à une séance du conseil, tenue le 14 février 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à une séance du conseil, tenue le 14 février 2023;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

045-2023

**06.04 - Règlement numéro 242-2023 abrogeant le Règlement numéro 226 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité de Dupuy**

Lecture est faite, article par article, du Règlement numéro 242-2023.

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy a adopté le Règlement numéro 226 intitulé : « *Règlement visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité de Dupuy* » le 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE ce règlement porte différentes numérotations et un procès-verbal de correction a été adopté le 5 octobre 2021;

ATTENDU QUE ce règlement n'est plus applicable;





No de résolution  
ou annotation

046-2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger ce règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 14 février 2023;

ATTENDU QUE le projet règlement a été déposé à la séance du 14 février 2023;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

#### **06.05 - Règlement numéro 243-2023 régissant la démolition d'immeubles**

ATTENDU QUE suivant cette loi, les municipalités locales ont l'obligation d'adopter un règlement sur la démolition d'immeubles conformément aux articles 148.0.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 février 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023 et qu'un Projet de règlement a alors été déposé;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 7 mars 2023 à 16 h au bureau municipal (1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest à Dupuy);

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de régir la démolition d'immeubles patrimoniaux, soit ceux qui figurent dans l'inventaire du patrimoine bâti de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) et ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial cité sur le territoire de la Municipalité. La procédure applicable pour le dépôt et le traitement de demandes de démolition est, notamment précisée;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

#### **07 - LOISIR ET CULTURE**

##### **07.01 - Présentation du rapport annuel – Centre récréatif de Dupuy**

Monsieur Serge Gervais, coordonnateur, présente le rapport annuel 2022 du Centre récréatif de Dupuy.

Monsieur René Rochette, président, répond à diverses questions.



No de résolution  
ou annotation

## **08 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **08.01 - Comité consultatif urbanisme**

Rubrique reportée à un prochain conseil.

## **09 - VOIRIE LOCALE**

047-2023

### **09.01 - Lettre de démission de monsieur Daniel Drouin**

Monsieur Daniel Drouin, responsable des travaux publics, a remis sa démission qui a pris effet le 2 mars 2023.

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil prennent acte de cette démission.

048-2023

### **09.02 - Contrat – Monsieur Jean-Guy Hébert**

Suite à l'analyse du contrat et de l'entente intermunicipale proposés par monsieur Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal intérimaire

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil ne peuvent donner suite aux documents proposés.

049-2023

### **09.03 - Embauche de madame Cindy Legendre**

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Cindy Legendre à la fonction de journalière suivant les modalités convenues.

050-2023

### **09.04 - Protocole d'entente – Ville de La Sarre**

ATTENDU QUE du personnel et des services peuvent être mis en commun ou partagés avec la Ville de La Sarre;

ATTENDU les échanges, offres et négociations conclus;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONCLURE une entente avec la Ville de La Sarre afin d'obtenir les services professionnels de monsieur Simon Aubé-Richard, selon les modalités convenues, ainsi que toute autre ressource nécessaire (ex. : inspecteur municipal et autre).

D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer le protocole d'entente à intervenir.





No de résolution  
ou annotation

051-2023

#### 09.05 - TECQ – Surveillance des travaux

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer un contrat de gré à gré, au montant de 48 739,40 \$ (taxes incluses) avec la firme HKR pour la surveillance des travaux découlant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) et ce, à la condition que les travaux soient réalisés à l'été 2023.

#### 09.06 - TECQ – Travaux

La réalisation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) est reporté d'une année.

### 10 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

052-2023

#### 10.01 - Rapport annuel d'activités 2022 – Service de sécurité incendie

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités 2022 du Service de sécurité incendie, tel que rédigé sur le formulaire de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

#### 10.02 - Mise en commun d'équipements et autres – Présentation du rapport préliminaire

L'étude d'opportunité relative à la mise en commun des équipements, des infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie sera présenté le 23 mars prochain; il s'agit de la version préliminaire.

### 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### 11.01 - Co-crédation : site WEB et rapport des participants

Un résumé de la rencontre concernant la co-crédation, qui a eu lieu le 4 février dernier, dans le cadre de la politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) grâce au financement de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest est fait.

Ce résumé est disponible sur l'Inforoute municipale de la Municipalité au : [resume-recolte-atelier-de-co-creation-dupuy-4-fevr.pdf](#) (ao.ca) sous le titre : « Récolte de l'atelier "Je vitalise par la co-crédation" ».



No de résolution  
ou annotation

## 12 - RÉOLUTIONS DIVERSES

053-2023

### 12.01 - Climatisation Légendair inc.

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain  
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat de réparation de l'unité de climatisation et remplacement du thermostat à Climatisation Légendair inc., suivant la soumission reçue.

054-2023

### 12.02 - Licences / logiciels FBI

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy autorise l'installation du serveur et l'achat de licences Office 365 Cloud et autres équipements à la compagnie FBI Informatique et ce, suivant la soumission reçue.

055-2023

### 12.03 - Entente de délégation

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy est intéressée par une entente de délégation de gestion du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ATTENDU QUE cette entente pourrait être conclue conditionnellement aux modifications demandées;

ATTENDU QUE cette entente de délégation a une durée de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer l'entente de délégation de gestion modifiée avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts couvrant la période 2023-2028.

## 13 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

## 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 00 à 20 h 20.





No de résolution  
ou annotation

056-2023

### 15 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain  
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

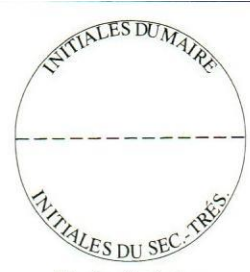
QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 20.

  
Alain Grégoire  
Maire

  
Nicole Breton  
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 11 avril 2023

*Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



No de résolution  
ou annotation